

Quel est le coût du travail servile ?

Philippe STEINER & Caroline OUDIN-BASTIDE

La promotion de la liberté et la rationalité économique avancent-elles de concert ? Au tournant du XVIIIe et XIXe siècle, les débats sur la fixation du prix du travail servile sont un révélateur des tensions entre morale et calcul dans une société en cours de démocratisation.

Cette présentation repose sur le travail réalisé pour la rédaction de *Calcul et Morale*, ouvrage dans lequel nous avons étudié le rôle des calculs économiques dans le débat qui a conduit à l'abolition de l'esclavage en France en 1848¹.

En effet, les calculs que Pierre Samuel Du Pont fait paraître dans *Les éphémérides du citoyen*, la revue physiocratique, en 1771 ont donné lieu à une série de calculs sur le coût comparatif du travail libre et du travail servile en provenance d'économistes de diverses obédiences, d'abolitionnistes et de colons. Puis le calcul a fait son chemin jusqu'aux commissions parlementaires et royales qui furent mises en place par la Monarchie de juillet dans les années 1830-1840 (schéma 1).

Cette série de calculs soulève deux questions : comment les calculs et les considérations morales sont-ils combinés par les différents intervenants au débat lorsqu'il s'agit de mettre un prix sur les deux formes de travail ? Comment peut-on transformer les esclaves en travailleurs libres, c'est-à-dire en personnes morales capables de calculer rationnellement leur comportement économique ?

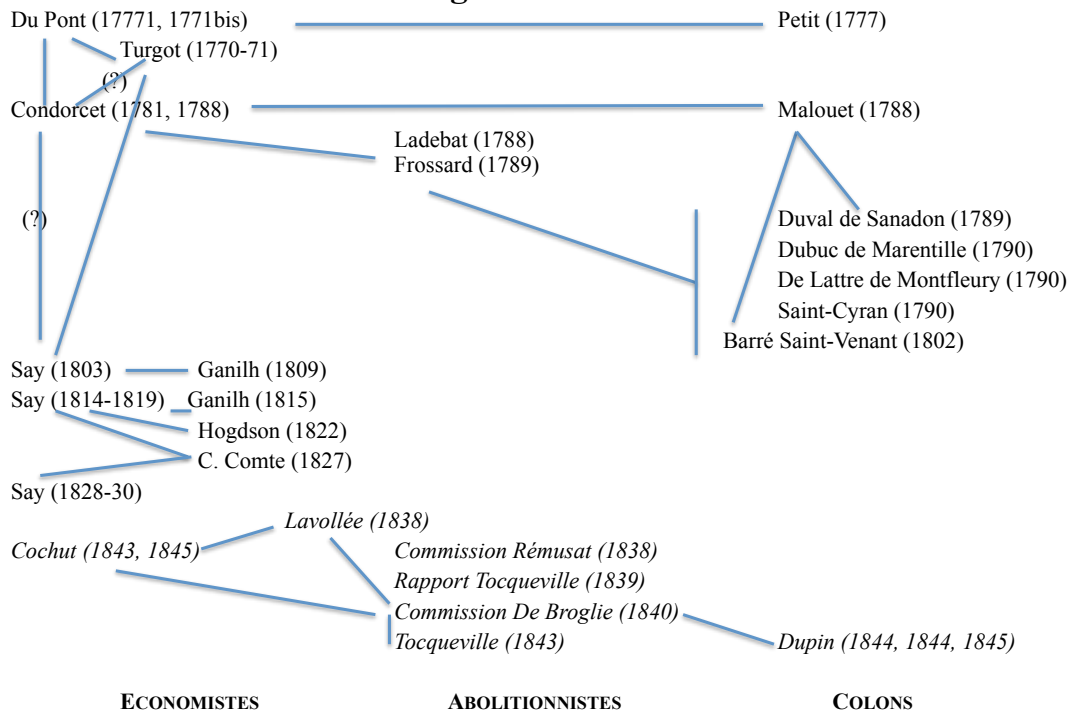
Le premier article de Du Pont², le seul dont il sera question ici, fait suite à la réédition d'un long poème du marquis de Saint Lambert à propos de l'inhumanité de l'esclavage. D'emblée, Du Pont affirme que quelle que soit l'efficacité économique du travail servile, l'esclavage doit être aboli. Toutefois, il entend apporter au lyrisme du poète la force d'un nouvel argument : le calcul économique qui montrera que l'immoralité de cette institution se double de son inefficacité économique.

¹ Oudin-Bastide & Steiner, 2015, *Calcul et morale. Le coût du travail libre et la valeur de l'émancipation*, Paris, Albin Michel.

² Du Pont, 1771, «Troisième édition des Saisons, poème», *Les Éphémérides du citoyen, ou bibliothèque raisonnée des sciences morales et politiques*, vol. 6.

Schéma 1

Une longue série de calculs



Du Pont calcule les éléments constitutifs du coût du travail servile. Le résultat auquel il aboutit est donné sous forme d'un calcul élémentaire dans lequel une série de cinq items sont quantifiés pour aboutir à un coût annuel de 420 livres par esclave, ou encore de 28 sols par jour :

- Intérêt du capital immobilisé :	120 livres
- Coût de remplacement du capital :	120 livres
- Entretien :	100 livres
- Coût du commandeur :	42 livres
- Coût de la sécurité :	38 livres
Total :	420 livres

Aussi simple qu'il soit, ce calcul incorpore une forte dimension morale et politique par la sélection des items constitutifs du calcul. Le fait de tenir compte du coût d'achat de l'esclave et de l'imputer sur une durée de dix ans ne pose pas de problème tant il s'impose à tout calculateur ; il en va de même du coût de la nourriture et des vêtements. Du Pont est déjà plus original en incluant dans le coût du travail servile, le coût du remplacement puisque la durée de vie moyenne de l'esclave n'est que de dix ans. Son calcul prend une tournure moralement plus marquée encore avec les deux derniers items.

Prendre en compte le coût du commandeur met en évidence le fait que l'esclave travaille sous la contrainte ; cet item signifie qu'il faut prendre en compte ce qu'un économiste libéral du XIX^e siècle dénommera le « coût des coups de fouet ». Prendre en compte ce coût est une forme très explicite de « moralisation » du calcul ; l'item suivant s'avance encore plus dans cette voie. En effet, Du Pont veut tenir compte des effets de l'esclavage sur la vie quotidienne des planteurs, lesquels, selon lui, vivent dans la peur d'une rébellion de leurs esclaves. Ce coût indirect ne peut être déduit des échanges marchands qui ont cours dans les « îles à sucre ». À défaut, Du Pont introduit un coût hypothétique qui représente ce que les planteurs seraient prêts à payer pour être débarrassé de cette peur — en termes de la théorie économique moderne, il s'agit d'une évaluation fondée sur la *willingness to pay* des personnes concernées par une éventualité désagréable.

Le résultat du calcul est évident : le travail servile est plus coûteux que ce qu'en disent les colons ; surtout, il est plus coûteux que le travail libre. Du Pont trouve donc dans le calcul un appui à l'argument moral — l'odieuse soumission d'un être humain à un autre — ainsi que le moyen concret d'y mettre fin sans menacer l'activité économique dans les îles. Pour le même prix, les colons peuvent obtenir du travail libre, que les millions de pauvres européens qui gagnent bien moins que ce que coûtent les esclaves seraient prêts à leur offrir. En outre, comme Du Pont postule, ainsi d'ailleurs que les abolitionnistes, que le travail libre est deux fois plus productif que le travail servile, le gain pour les colons ne fait plus de doute à ses yeux.

Pour résumer, la stratégie de Du Pont peut être décomposée en trois temps. Au point de départ de ces calculs, se trouve une opération de *valuation* au sens d'une décision morale à la suite de laquelle parmi les différents sujets importants du moment, Du Pont choisit de porter le fer contre l'esclavage, dans une période où cela n'allait nullement de soi. Ensuite vient une opération de *quantification* qui suppose de déterminer la liste des éléments du coût, puis de les chiffrer. Enfin vient une phase de *valorisation* au cours de la quelle Du Pont fait circuler son texte auprès de ses amis, puis dans la revue dont il s'occupe de façon à convaincre et à contraindre. Convaincre les abolitionnistes de l'avantage qu'il y a à recourir à une telle argumentation ; il peut également vouloir convaincre les tenants de l'esclavage en leur montrant les avantages économiques du travail libre, mais également les contraindre à calculer car, selon la vigoureuse formule que François Quesnay place dans l'introduction de la *Philosophie rurale*, « Les calculs ne peuvent être attaqués que par des calculs ». Et calcul il y eut, mais d'une manière que Du Pont n'avait probablement pas anticipée.

Le calcul est erroné aux yeux de Turgot ; le coût du travail libre dans les îles — 6 livres par jour — est beaucoup plus élevé que ce qu'avance Du Pont. En convoquant des chiffres dont la validité n'est pas assurée, ce dernier ouvre une boîte de Pandore. Turgot sème en outre le doute en affirmant que le juste et l'utile, que les préceptes de la morale et les pratiques économiques ne cheminent pas de concert :

l'esclavage est, selon lui, profitable aux maîtres. La morale ne se conforme pas aux vues du calculateur.

Condorcet contourne pour sa part la question des grandeurs chiffrées, se contentant d'assertions approximatives dans son vigoureux pamphlet en faveur de l'abolition³. Benjamin Frossard⁴ et André Laffon de Ladebat⁵ prennent appui sur des chiffres ; ils calculent dans le but de montrer la convergence de l'intérêt et de la morale, de l'utile et du juste, convergence propre à renforcer leur plaidoyer en faveur de l'abolition de l'esclavage. Leurs calculs jettent cependant autant de trouble qu'ils n'en dissipent dès lors qu'on les regarde d'un peu plus près.

Les éléments de calculs, la manière dont ceux-ci sont conduits, diffèrent selon les auteurs. Tous prennent en compte le capital nécessaire à l'achat de l'esclave et le prix de la nourriture qu'il faut lui fournir. Le coût en capital induit par la nécessité de remplacer les esclaves morts n'est retenu que par Du Pont et Ladebat — il est vrai que Frossard annonce un taux d'intérêt du capital investi (15%) plus élevé que la somme des deux taux distingués par Ladebat (13%). Seuls Du Pont et Condorcet prennent en considération les frais liés à la contrainte. Frossard complexifie le calcul en soulignant le gain que le maître tire de la naissance des enfants des esclaves, *élément positif* négligé par les autres calculateurs, mais il ne cherche pas à quantifier cet avantage que l'insécurité dans laquelle vit le planteur vient d'ailleurs neutraliser.

Aux différences entre les éléments pris en compte s'ajoutent celles entre les grandeurs qui leur sont mises en regard : le prix d'achat des esclaves varie notablement (de 1 200 à 3 000 livres) comme les sommes allouées à leur entretien (de 72 à 110 livres). Le taux de l'intérêt qui définit le coût annuel en capital diffère tout autant (de 8 à 15%).

Tableau 1

Les éléments du calcul du coût du travail servile selon les abolitionnistes

	Du Pont	Condorcet	Frossard	Ladebat
Coût				
Capital	X	X	X	X
Capital de remplacement	X			X
Entretien	X	X	X	X
Exercice de la violence	X	X		
Sécurité	X		X	
Gain				
Enfants nés d'esclaves			X	

³ Schwartz, 1788, *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, in *Œuvres de Condorcet*, Paris, Firmin Didot Frères, 1847, vol. 7.

⁴ Frossard, 1789, *La cause des esclaves nègres et des habitans de la Guinée, portée au tribunal de la justice, de la religion, de la politique*, Lyon, Imprimerie Aimée de la Roche.

⁵ Ladebat, 1788, *Discours sur la nécessité et les moyens de détruire l'esclavage dans les colonies*, Bordeaux, Imprimerie Michel Raclé.

On ne peut s'étonner, en conséquence, des écarts entre les résultats : le coût du travail d'un esclave varie de 500 livres (Ladebat) à 288 (Frossard). Pis encore : tandis que Du Pont et Ladebat constatent que le coût du travail libre surpasse celui du travail servile, Condorcet conclut à leur égalité ou à la supériorité du second sur le premier, dernier cas de figure auquel Frossard aboutit pour sa part. Les conclusions générales de ces auteurs peuvent être ramassées dans le tableau suivant :

Tableau 2

Les différents résultats des calculs abolitionnistes

	DU PONT	CONDORCET	LADEBAT	FROSSARD
Coût du travail libre	moins cher que le travail servile ; à terme , les deux coûts sont égaux	plus cher ou aussi cher que le travail servile	moins cher que le travail servile	plus cher que le travail servile
Productivité du travail libre	supérieure (x2)	supérieure (non calculée ou x1,6)	supérieure (x2 ou x3,6)	supérieure (x2)
Abolition de l'esclavage	le maître et la nation gagnent	Le maître perd et la nation gagne	le maître et la nation gagnent	le maître et la nation gagnent

Cette disparité des conclusions ne tient pas seulement aux variations dans les résultats obtenus en matière de prix du travail servile. Elle est également liée à la difficulté à laquelle se heurtent leurs auteurs pour évaluer le montant que pourrait atteindre les rémunérations des ouvriers libres sur un marché du travail concurrentiel dans les colonies.

Les colons se mirent eux aussi à calculer. Le juriste Emilien Petit⁶ relève le défi lancé par Du Pont. Il s'engage, pour combattre son adversaire, dans une démarche typique de ce qu'Albert Hirschman a appelé la pensée réactionnaire. Le sort des esclaves dans les colonies, affirme-t-il pour étayer cette déclaration préliminaire, est meilleur que celui qu'ils auraient connu s'ils étaient restés en Afrique où, captifs, ils étaient promis à « des tourments et des supplices certains ».

Petit consacre une grande partie de son texte à un point que Du Pont a négligé d'évaluer. La substitution des esclaves par des travailleurs libres aurait un coût que Du Pont a négligé : « Comment les transporter en même temps ? Aux frais de qui leur conduite au port, leur séjour dans le port, leur passage, et leur nourriture pendant la traversée ? Cette immigration entraînera de nombreuses dépenses : construction de logements pour les nouveaux venus près de l'habitation dont une partie des terres seront ainsi perdues pour la culture ; frais en logement, meubles, nourriture et outillage qui dépasseront les 28 sols que Du Pont jugeaient suffisants ; subsistance

⁶ Petit, 1777, *Traité sur le gouvernement des esclaves*, Paris, Knapen.

des ouvriers blancs dans la vieillesse et la maladie, entretien de leurs familles qu'ils ne manqueront pas d'amener avec eux ou qu'ils construiront sur place. L'exigence de maintien de l'ordre entraînera en outre des coûts supplémentaires en matière de police et de justice. Après avoir insisté sur ces nouveaux éléments du coût du travail libre, Petit ironise sur le fait que les maîtres n'ont pas attendu le calcul du physiocrate pour connaître le coût du travail esclave. Il en détaille les éléments de la même façon que Du Pont, seul manque le coût de la mise au travail par la violence. Du côté des avantages négligés par Du Pont, Petit mentionne les enfants nés des esclaves travaillant sur la plantation représentent un gain indéniable qui, s'il ne suffit pas à effacer le coût du remplacement des esclaves morts, le diminue. Les esclaves constituent, par ailleurs, une main d'œuvre disponible à tout moment pour les travaux sur la plantation, condition nécessaire à la réalisation d'une production requérant, pendant certaines périodes, un abondant travail. En phase avec les conceptions de l'économie domestique, Petit souligne en troisième lieu le fait que les esclaves de traite ne sont pas échangés contre de l'argent mais contre les produits de la plantation : offrant un débouché à la production, l'achat apparaît ainsi moins coûteux qu'un débours en monnaie. La conclusion s'impose : les maîtres ont raison d'utiliser la main-d'œuvre esclave dont le produit annuel est d'ailleurs dix fois supérieur aux dépenses de nourriture et de vêtement qu'elle engendre.

Le dernier développement de Petit porte sur l'activité des salariés blancs. Le support social de la motivation au travail par l'intérêt personnel que Du Pont suppose n'existe tout simplement pas selon Petit. À défaut de ce que Karl Marx appellera une « armée industrielle de réserve », l'aiguillon de la concurrence ne peut fonctionner : l'incitation au travail du salarié et l'accroissement de la productivité accrue ne peuvent advenir.

De nouveaux éléments font leur entrée dans la controverse calculatoire. Le calcul de Petit est intéressant par la symétrie qu'il introduit avec la démarche de Du Pont. Ce dernier ne s'est pas contenté de comptabiliser le coût direct en capital de l'esclave et le coût indirect engendré par sa mise au travail par la violence, il s'est efforcé d'évaluer *les coûts sociaux de l'emploi du travail servile* liés à la conservation de la sécurité du maître vivant au milieu de ses esclaves. Prenant en compte les coûts directs de l'esclave mais aussi les avantages que son emploi engendre, Petit, inversant la question, oppose non sans habileté à Du Pont *les coûts sociaux de l'emploi du travail libre* — augmentation des frais de logement et d'entretien liés aux besoins plus élevés de la population européenne ; nécessité d'instaurer le maintien de l'ordre par la force publique ; risque de voir les salaires s'élever excessivement du fait de l'absence d'une armée de réserve agricole, dont l'instauration serait d'ailleurs elle-même coûteuse et dangereuse.

La réponse de Petit au texte de Du Pont montre que le calcul devient un élément de la controverse, comme on peut le constater dans les calculs plus formels que proposent deux colons pour démontrer l'impossibilité économique de maintenir les cultures coloniales en employant une main-d'œuvre libre.

Effectués du point de vue du maître pour démontrer l'absurdité de l'abolition, les calculs des colons se fondent sur des chiffres qui semblent sortis du livre de compte d'une habitation. Dubuc de Marentille chiffre le produit net d'une habitation employant 80 esclaves à 26 660 livres (déduction faite des pertes et des remplacements mais non de la nourriture des esclaves). Il estime que le nègre libre ne travaillera pas à moins de 360 livres par an. La masse salariale des 80 journaliers venus remplacer les esclaves s'élèverait à 28 800 livres pour l'habitation considérée⁷. À ce compte, conclut-il, les colons seront forcés d'abandonner leurs plantations.

Son calcul est abusif à deux égards. L'estimation du salaire annuel du journalier est fondée sur une année de travail de 360 jours par an : un calcul sur 300 jours, nombre de jours annuels travaillés selon Du Pont, aboutirait à une somme de 300 livres seulement qui permettrait au maître de dégager un produit net faible mais positif. Dubuc de Marentille ne semble par ailleurs avoir compris que le calcul devait porter sur la *différence* entre le coût du travail de l'esclave et le salaire du journalier. Comment expliquer cette manière de faire ? Il peut s'agir d'une erreur, avantageuse lorsqu'il s'agit de montrer le caractère irréalisable de l'emploi du travail libre. Il est plus probable que cette omission tient à la pratique de gestion des habitations ayant cours aux Antilles : la subsistance des esclaves étant pour une très grande part assurée par le travail qu'ils effectuent pour eux-mêmes grâce à la concession d'un lopin de terre et du samedi en sus du dimanche, le maître n'effectue presque aucune dépense en monnaie pour la nourriture et l'habillement de ses esclaves. Il peut donc entretenir la fiction d'un coût nul de leur entretien.

Pierre-Victor Malouet insiste quant à lui sur le haut coût du travail servile et sur l'attention que le maître porte aux esclaves, indispensables au bon fonctionnement de la plantation⁸. L'argument clé de son *Mémoire* réside dans le constat que l'esclave et le travailleur pauvre français sont maintenus dans un égal assujettissement : quel que soit leur état les travailleurs sont soumis à la même inexorable loi — « *Travaille pour moi, et je te nourrirai : voilà le pacte universel des Riches avec les Pauvres.* »

Quelle différence y a-t-il alors entre le marché tacite qui unit le propriétaire au journalier et celui conclu entre le colon et l'esclave si ce n'est que le maître a dû déboursier 1 500 francs — le prix d'achat du nègre — de plus que le propriétaire pour avoir le droit de faire travailler un homme en le nourrissant ? L'intérêt du planteur lui impose d'ailleurs des obligations qui n'incombent pas à l'entrepreneur usant de travail salarié : il doit soigner l'esclave lorsqu'il est malade, l'entretenir dans sa vieillesse, tandis que les journaliers indigents, délaissés par leurs employeurs, bordent les chemins de France. La conclusion s'impose selon Malouet : assuré de sa subsistance, l'esclave aux Antilles est plus heureux que le journalier européen.

⁷ Dubuc de Marentille, 1790, *De l'esclavage des Nègres dans les Colonies de l'Amérique*, Pointe-à-Pitre Guadeloupe, impr. de la veuve Bénard.

⁸ Malouet, 1788, *Mémoire sur l'esclavage des nègres*, Neuchâtel.

Conclusion

La conjonction du calcul et de la morale dans le débat sur l'abolition de l'esclavage est bien plus complexe que ne l'avait cru Du Pont. Au delà des fortes différences dans les manières de conduire le calcul, nombreux sont les tenants de l'abolition à penser que le calcul et la morale produisent des résultats contradictoires.

Au delà d'une évaluation de la situation du moment, les calculs ont une dimension « dynamique » qui se rapporte au comportement économique futur des esclaves après l'abolition. Comme les colons, nombre d'abolitionnistes craignaient qu'une fois libérés les esclaves se tourneraient vers ce que Fernand Braudel a appelé la civilisation matérielle (la petite production vivrière avec un accès limité au marché), et que la production de sucre s'effondre en conséquence. Toutefois, à la différence des colons, ils plaçaient leurs espoirs dans le fait que les nouveaux libres comprendraient progressivement que le travail est une activité gratifiante et qu'ils seraient pris par le désir d'améliorer leur situation que l'accès au marché peut leur procurer. Dans les termes d'André Cochut, économiste abolitionniste du milieu du XIX^e siècle, ils seraient alors « captifs de leur intérêt personnel »⁹.

En ce sens, le calcul et la morale sont profondément associées pour transformer les esclaves en hommes économiques « rationnels », c'est-à-dire en individus moraux parce que capables de calculer leur intérêt économique, et de le suivre.

Publié dans laviedesidees.fr, le 4 février 2016

© laviedesidees.fr

⁹ Cochut, 1845, « De la colonisation de la Guyane française », *La revue des deux mondes*, t. 11.